

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 juillet 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site concerné :

440, 10e avenue
zone 41-Va

Nature et effets:

- La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment secondaire situé à 3,35 mètres du chemin privé et à 5,79 mètres de l'autre limite de propriété face au chemin privé;
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 13 juin 2017.

Me Julie Marchand,
Greffière